Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260323-D_20MARS26_11-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_20MARS26_11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - ***République Française***

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	15	15

Conseil Municipal : séance du 20 mars 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 16 mars 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Colette FOUILLOUX, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Anaïs LE HUNSEC, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN.
Absents ayant donné pouvoir : /
Absent : /

---

11 ECOLE PRIVEE SAINT-JOSEPH : CONTRAT D'ASSOCIATION ET CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL

Madame Le Maire explique que les deux classes de l'école Privée St Joseph sont soumises au régime du contrat d'association (suivant contrat n° 346 CA en date du 4 Octobre 2012 et avenant n° 1 du 21 Juin 2013).

Ce contrat prévoit le financement des dépenses de fonctionnement dont le montant est calculé sur la base des besoins d'un élève de l'enseignement public, l'équivalent étant versé pour chaque élève de l'école privée.

La classe des maternelles bénéficie d'une participation financière au titre d'une convention de forfait communal (Délibération du 2 juillet 2013).

Les aides financières sont versées uniquement pour les élèves domiciliés sur la commune.

Le forfait communal, calculé sur les coûts de fonctionnement 2025, s'élève :
pour un élève de primaire: 651.89€
Et pour un élève de maternelle, à 1379,85€

(Pour rappel l'année dernière le forfait était de 668.20€ pour un élève primaire et 1397.80€ pour un élève de maternelle)

ECOLE PRIVEE :
Contrat d'Association
Classe primaire : 29 élèves x **651.89€** = 18 904.69 €

Convention Forfait communal
Classe Maternelle : 11 élèves **x 1379.85** € = 15 178.35 €

Soit un total de : 34 083.04€

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260323-D_20MARS26_11-DE

Ces participations financières seront mandatées à l'association gestionnaire de l'établissement (OGEC), sous forme d'acomptes trimestriels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- De fixer les participations financières à l'école privée St Joseph pour l'année 2026 comme indiqué ci-dessus

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance
Pierre MARGANA

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HÉLÈNE (56 MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le
a présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.